



Le Château d'Olonne, le 31/05/2018

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE
ET DES PLANS D'EAU

COMPTE RENDU DE LA TROISIEME REUNION
DU GROUPE D'ACTEURS DU 18 mai 2018

COMMUNE DE DOEUIL SUR LE MIGNON (17139)



Personnes présentes : Cf. annexe 1 – 6 membres présents

Intervenants : Alan CARO de la Société Hydro Concept

Maitre d'ouvrage : Commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon

Sommaire

- I – Introduction 2
- II – Intervention du bureau d'études..... 3
 - 1 - Rappels généraux sur les zones humides et la démarche d'inventaire 3
 - 2 - Résultats de l'inventaire..... 5
 - 3 - Etude détaillées des résultats et des remarques déposées en mairie..... 7
- III – Questions posées et précisions apportées suite à l'intervention 8
- IV – Conclusion 9
- V – Annexe..... 9
 - 1 - Liste des personnes présentes 9
 - 2 - Support de présentation de la réunion (Powerpoint)..... 11

L'objet de la réunion a été la présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides initiée sur le territoire de la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon. Cette démarche se déroule en suivant les instructions des « Modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE SNMP » validées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP), le 1^{er} juin 2010 et modifiées le 14 décembre 2011.

Cette troisième réunion du groupe communal se situe dans la continuité des différentes étapes à réaliser afin d'effectuer au mieux l'inventaire des zones humides de la commune :

N° Etapes	Objet	Réalisé
1	Prise de contact avec le maire	oui
2	Réunion du conseil municipal	oui
3	Réunion 1 : installation du groupe d'acteurs locaux : présentation de la démarche d'inventaire, problématique, méthodologie, visualisation et commentaires de la carte de pré-localisation	oui 15 janvier 2018
4	Réunion 2 : terrain avec le groupe communal de suivi	oui 22 janvier 2018
	Réunion avec les exploitants agricoles et les propriétaires	non
5	Réalisation de l'inventaire de terrain et cartographie	Février 2018
	Dépôt en mairie de la carte	Du 26 mars au 16 avril 2018
6	Réunion 3 : restitution auprès du groupe d'acteurs et réunion publique - Prise de connaissance des remarques du registre et terrain éventuel (phase de levée de doutes)	oui 18 avril 2018
7	Présentation des résultats en réunion publique (option)	Non prévu
8	Réunion du conseil municipal : présentation des résultats	-
9	Réunion du comité technique de la CLE	-
10	Validation par la CLE	-

I - Introduction

M. Francis LAROCHE, Maire de la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon introduit la réunion. Il laisse ensuite la parole à M. Alan CARO, du bureau d'études Hydro concept qui explique que l'objet de la réunion est la présentation des résultats de l'inventaire communal des zones humides réalisés au cours du mois de février 2018.

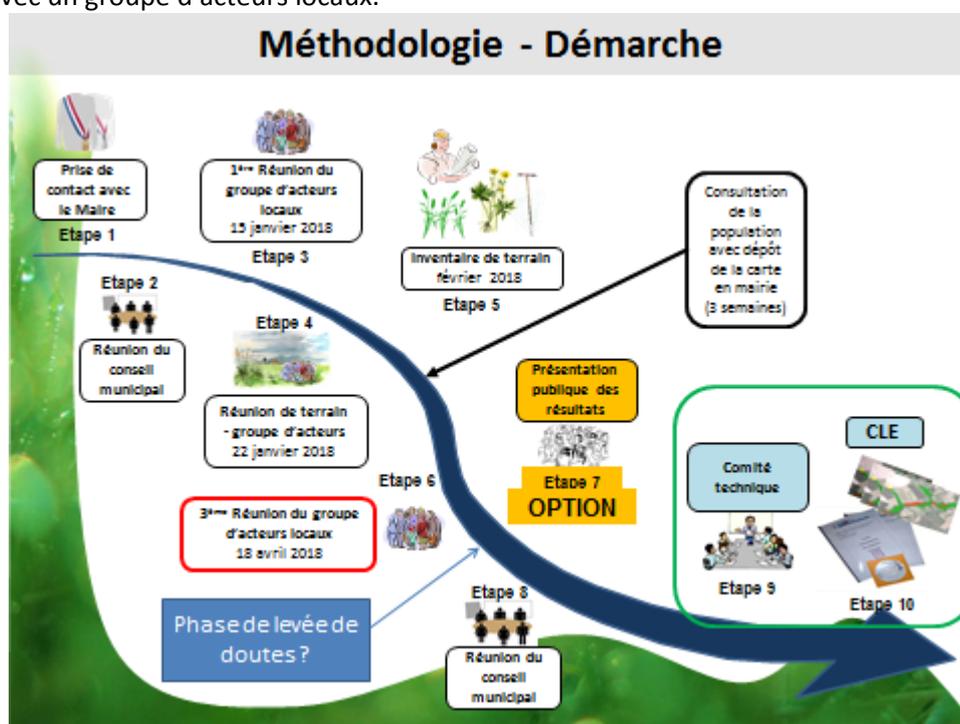
Il indique que le but de cette rencontre est de discuter et recueillir les remarques sur les résultats de l'inventaire pour vérifier la cohérence entre les zones humides identifiées et la connaissance du territoire des membres du groupe d'acteurs communal.

// - Intervention du bureau d'études

1 - Rappels généraux sur les zones humides et la démarche d'inventaire

Alan CARO débute la présentation en rappelant la définition d'une zone humide d'après l'article L.211-1 du code de l'environnement et complétée par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié. Selon la législation, les principaux critères permettant l'identification d'une zone humide sont l'hydromorphie des sols (présence d'eau dans les sols) et la végétation hygrophile (adaptée aux conditions humides). La localisation des grands types de zones humides sur le bassin versant (zone humide de plateau, tête de bassin, bordure de cours ou plaines alluviales) est également évoquée.

La présentation se poursuit en abordant l'aspect de concertation mis en place autour de l'étude. M. CARO rappelle que la méthode d'inventaire des zones humides s'articule autour de plusieurs réunions avec un groupe d'acteurs locaux.



Celui-ci a été réuni une première fois afin de présenter l'étude et son contexte et recueillir des informations sur le territoire communal le **15 janvier 2018**. Il a été réuni une deuxième fois pour une mise en situation de la méthode d'identification et de délimitation des zones humides sur le terrain le 22 janvier 2018.

Les résultats ont été consultables pendant 3 semaines en mairie (du **26/03 au 16/04/2018 inclus**).

Enfin, ce groupe d'acteurs s'est réuni une dernière fois (lors de cette réunion) afin de vérifier la cohérence des résultats de l'inventaire avec leur connaissance du territoire et de discuter des remarques formulées sur les résultats provisoires de l'étude.

M. CARO indique que suite à cette réunion, les secteurs ayant fait l'objet de remarques seront soumis à une phase de levée de doute (retour sur le terrain) afin de vérifier la présence des critères d'identification et de délimitation.

Les résultats définitifs, issus des éventuelles modifications apportées suite à la phase de levée de doute, seront ensuite validés par le conseil municipal

Un point est ensuite fait sur la communication spécifiquement réalisée par la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon.

La commune a essentiellement communiqué par envoi de courrier aux exploitants agricoles de la commune et par son site internet.

Au total 5 exploitants ont été appelés par téléphone et 3 ont été rencontrés sur le terrain.

Concertation - Communication



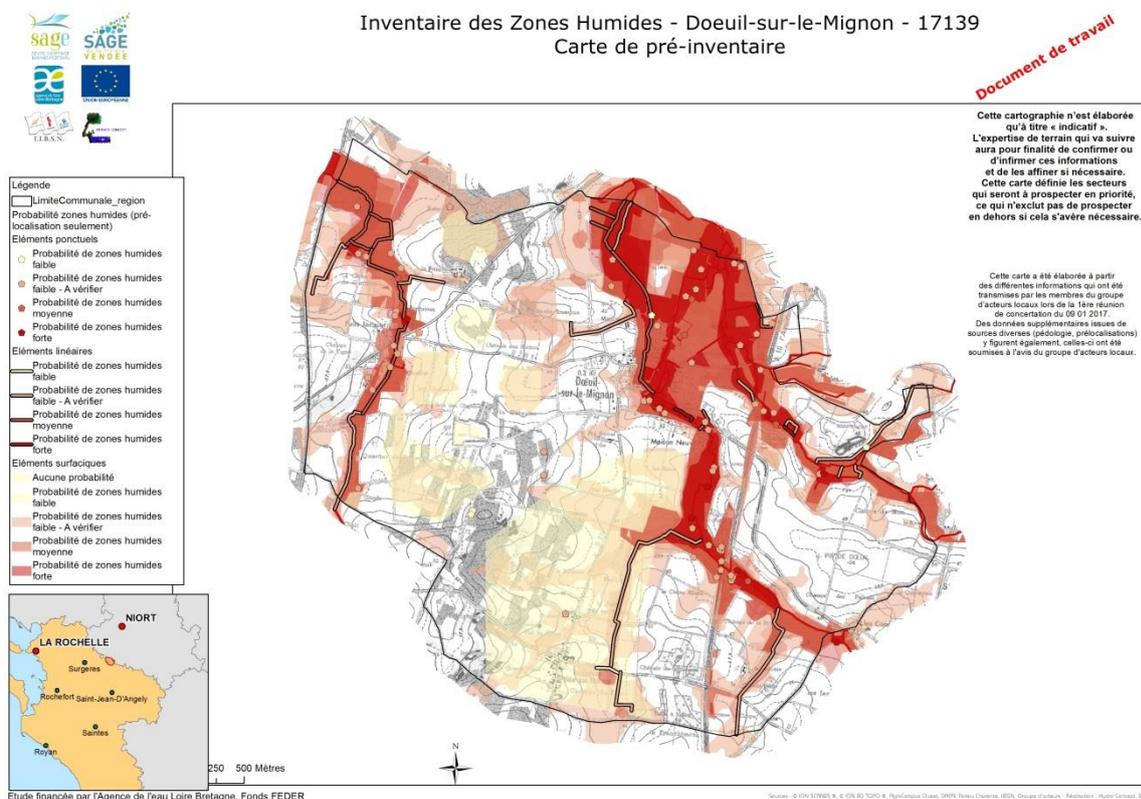
Communication

- Convocation des membres du groupe d'acteurs locaux
- Courriers: communication des dates de terrain aux exploitants agricoles et contact téléphonique
- Article: site web de la commune



Aucune consultation des résultats lors de l'affichage en mairie n'a été constatée. La consultation via le site internet est quant à elle difficilement quantifiable.

Enfin, avant de débiter la présentation des résultats de l'inventaire, les secteurs issus de la synthèse des données de prélocalisation (carte de pré-inventaire) ayant fait l'objet de l'expertise de terrain sont visionnés.



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon (17139)

2 - Résultats de l'inventaire

Les résultats provisoires de l'étude sont ensuite présentés.

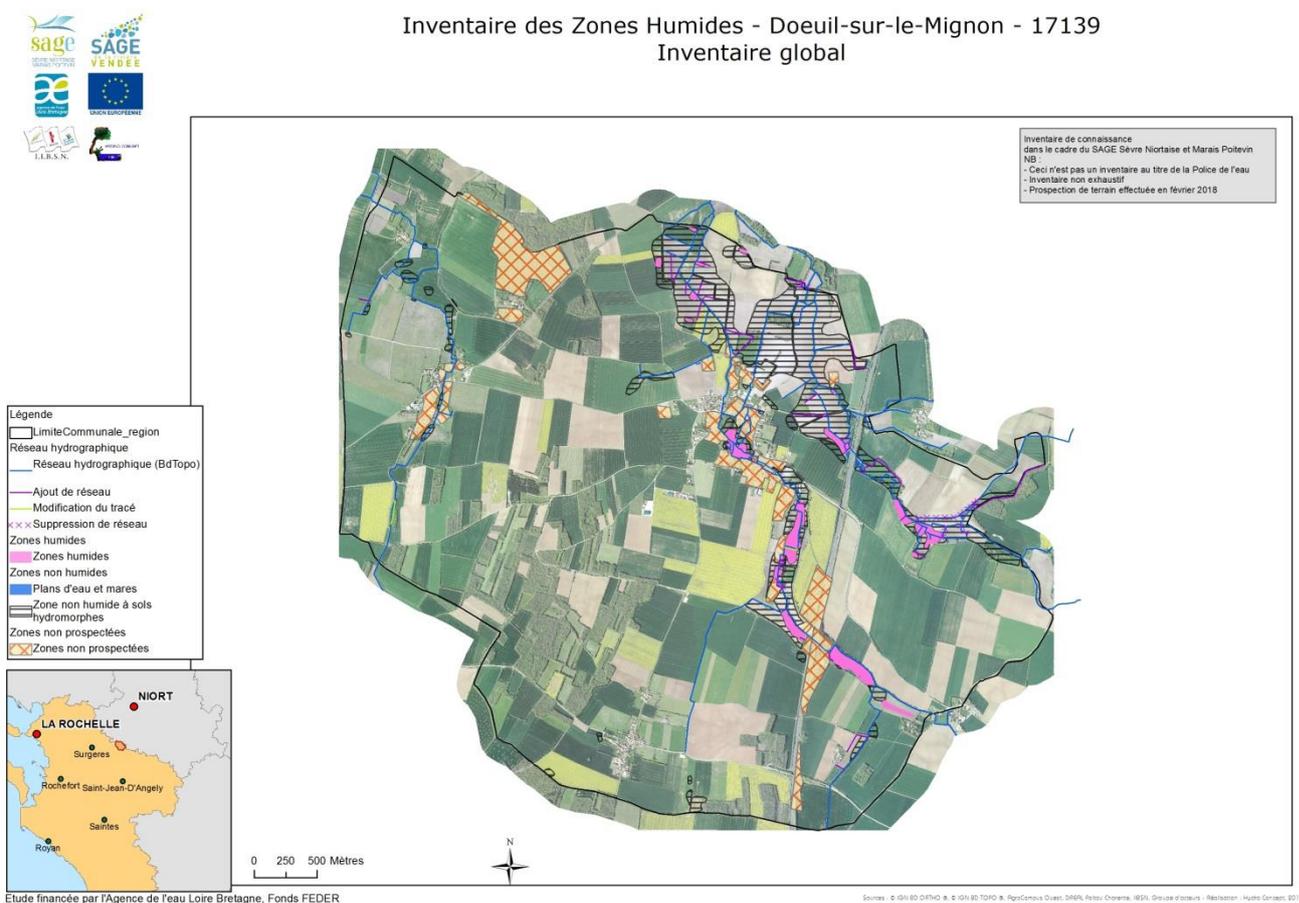
M. CARO explique que **961 sondages pédologiques ont été réalisés** sur la commune (d'une surface de 1 933 ha). Il précise que les sondages ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire, ces derniers ayant été effectués pour la majeure partie sur les zones identifiées lors de la phase de pré-inventaire.

Il est rappelé que le réseau hydrographique présenté sur les cartes **ne fait pas la distinction entre les fossés et les cours d'eau**.

M. CARO indique que les zones humides sont représentées en rose, les plans d'eau et mares en bleu. Les zones qui n'ont pu faire l'objet de prospection (défaut d'accès liés à une clôture, jardins privés, etc...) sont représentées en orange hachuré sur la carte.

Les résultats de la prospection de terrain (carte ci-après) indiquent les éléments suivants pour la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon:

- **18,49 ha de zones humides effectives identifiées** (secteur présentant des traces d'hydromorphie dans le sol dans les 25 premiers centimètres de profondeur ou une végétation caractéristique).
- **13 mares et plans d'eau** répertoriés d'une surface totale en eau libre de 0,09 ha.
- **6689 mètres linéaires de réseau hydrographique complémentaire** cartographiés et 964 supprimés.



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon (17139)

La totalité des zones humides ont été identifiées en bordure de cours d'eau. Plusieurs zones humides ont été inventoriées le long du ruisseau des Connillères. Elles occupent de façon plus ou moins continue le lit majeur du cours d'eau et sont majoritairement présentes au niveau de prairies et de boisements, quelques parcelles cultivées sont cependant classées en zone humide.

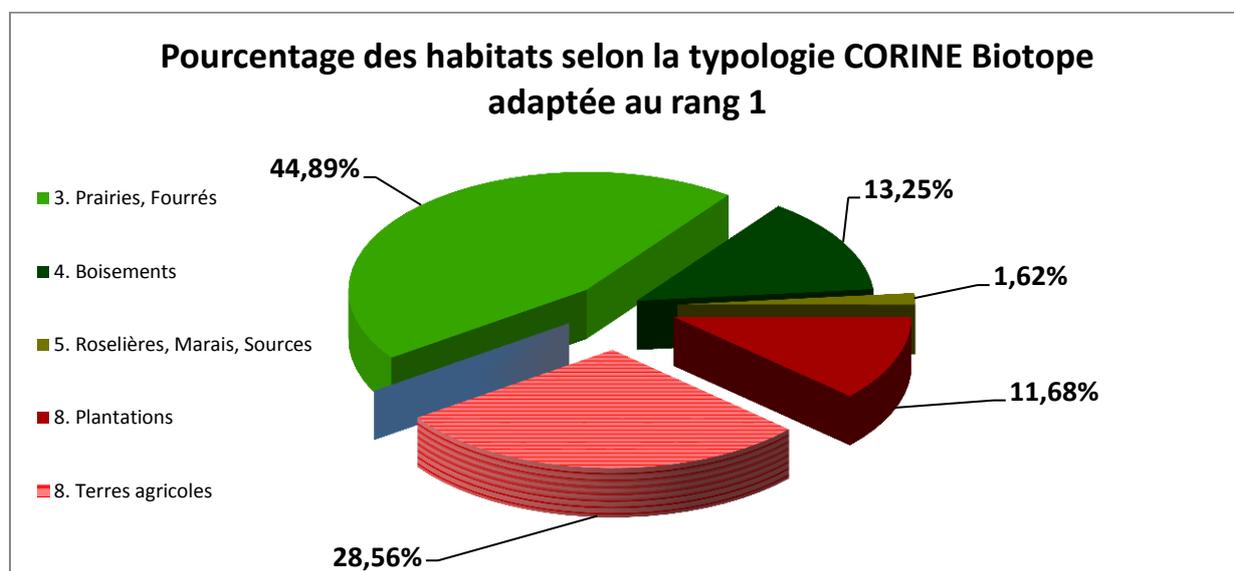
Le secteur des sources du Mignon au niveau du bourg de Doeuil-Sur-Le-Mignon présente également une zone humide importante constituée d'habitat prairiaux et de plantations de peupliers. La partie en aval du bourg, bien que régulièrement inondée, ne présente que très peu de zone humide. Elles correspondent essentiellement à des reliquats de petite taille encore présentes au sein de parcelles cultivées. Elles s'insèrent dans une très grande zone hydromorphe qui occupe l'ensemble de la vallée du Mignon et correspond probablement à la surface de zone humide avant les travaux hydrauliques réalisés sur le Mignon.

Enfin, plusieurs zones humides ont été rencontrées en bordure du ruisseau du Non et notamment aux « champs du Bouchet » dans sa partie amont. Là encore, les travaux de recalibrage du cours d'eau et de drainage des parcelles expliquent la faible surface de zone humide dans la partie aval de la vallée du Non.

Enfin, la vallée de la Coudre, à l'est de la commune ne présente pas de zone humide.

En raison de la période d'intervention, un certain nombre de secteurs n'ont pu être prospectés lors de l'inventaire (nappe affleurant ne permettant pas l'analyse du sol). Ils ont été présentés en zone non prospectée sur les résultats provisoires et feront l'objet de compléments de terrain au printemps.

M. CARO précise ensuite la répartition des zones humides, avec une dominance des zones humides exploitées en prairie (44,89 % des zones humides identifiées) et en parcelles cultivées (28,56 %). Le reste des zones humides est présent au niveau de boisements dominés par les frênes (13,25 %) ou sur des plantations de peupliers (11,68 %). Quelques habitats associés aux marais ont également été observés (1,62 %).



Enfin, l'inventaire des zones humides est mis en perspective en ajoutant sur la carte les secteurs où des traces d'hydromorphie ont été observées à des profondeurs supérieures à 25 cm (valeur seuil de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié). M. CARO rappelle que ces zones ne répondent pas à la définition réglementaire des zones humides. Toutefois, la présence de traces d'hydromorphie en profondeur indique un fonctionnement hydraulique proche de celui des zones humides et permet de

[Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon \(17139\)](#)

Les résultats de l'inventaire des zones humides ont été validés par les membres du groupe d'acteurs et aucun autre retour terrain n'a été demandé sur les zones humides identifiées.

Les zones ouvertes à l'urbanisme et qui n'ont pas été suffisamment prospectées feront **l'objet d'un retour sur le terrain réalisé dans le cadre de la phase de levée de doute** afin de vérifier la présence d'une zone humide ou d'en certifier l'absence. Les zones non prospectées à cause des conditions hydrologiques lors de l'inventaire feront aussi l'objet de complément de terrain.

Par conséquent, les résultats énoncés en conclusion ne prennent pas en compte les éventuelles modifications apportées suite à la phase de levée de doute.

III – Questions posées et précisions apportées suite à l'intervention

Remarques sur la différenciation entre fossés et cours d'eau

Q/ Les réseaux hydrographiques ajoutés lors de cet inventaire vont-ils être classés en cours d'eau ?

R/ Mme Caroline SANDNER (IIBSN) : Non, ils ne seront cependant pas classés en cours d'eau. C'est la DDT qui est en charge de réaliser l'inventaire des cours d'eau. Cette donnée est prise en compte au niveau du SAGE pour une meilleure appréciation du fonctionnement hydraulique du territoire et des zones humides inventoriés.

Remarque sur le classement des zones humides dans le PLU

Q (M. le Maire) : les zones humides doivent-elles être classées en Zone Naturelle dans le cadre de la révision du PLU ?

R/ Mme Caroline SANDNER (IIBSN) : les zones humides peuvent être classées en N, mais également en zonage A. Cela est à évaluer au cas par cas. Il faut juste bien rappeler la présence de la réglementation en lien avec la loi sur l'eau (travaux de drainage, remblaiement, mise en eau,... soumis à déclaration ou autorisation).

Remarque sur l'exploitation des zones humides

Q (M. le Maire) : est-il possible de réaliser des travaux sur les zones humides ? les pratiques agricoles sont-elles encadrées (retournement ou labour d'une prairie) ?

R/ M. Alan CARO (HydroConcept) : Il n'existe aujourd'hui aucune obligation sur le type d'exploitation des zones humides. Les travaux sont quant à eux soumis à la réglementation de la loi sur l'eau.

IV - Conclusion

L'inventaire des zones humides a été réalisé en suivant la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP). Une démarche de concertation a été réalisée sur la commune avec la mise en place d'un groupe d'acteurs locaux qui a été réunis à 3 reprises. La commune a par ailleurs réalisée une réunion supplémentaire d'information auprès des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers.

L'inventaire des zones humides réalisées au cours de l'hiver 2018 a permis de mettre en avant **18,49 ha de zones humides effectives** (respectant les critères de délimitation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009) représentant 0,96% de la surface communale.

L'inventaire du réseau hydrographique sans distinction entre les fossés et les cours d'eau a été complété de 6689 mètres linéaires.

Au total, 13 mares et plans d'eau ont été inventoriés sur la commune présentant une surface totale en eau de 0,096 ha.

Plusieurs éléments ponctuels ont été relevés : engorgement du sol, espèce végétale déterminante, l, source, puits, remontée de nappe (non exhaustif).

Les résultats de l'inventaire des zones humides ont été validés par les membres du groupe d'acteurs sous réserve d'un complément de terrain sur les zones ouvertes à l'urbanisme qui n'ont pas été suffisamment prospectées pour répondre aux exigences du cahier des charges. Il sera réalisé dans les prochaines semaines.

Enfin, il est convenu que M. CARO ou M. CHOUINARD réalisera la présentation finale des résultats aux membres de Conseil Municipal après la phase de levée de doute.

V - Annexe

1 - Liste des personnes présentes

2 - Support de présentation de la réunion (Powerpoint)